

Séance du VENDREDI 28 MARS 2014

Présents : M. ECHIVARD – Mme QUODBACH – M. LEYDINGER – Mme KOPP (ép. TOUSCH) – M. KELLER – Mme BARDA – M. LINDEN – Mme SAUNIER – M. POLLRATZKY – Mme KARST – M. BLUM – Mme QUINTUS – M. SEILER – Mme ZINGRAFF (ép. VIGOUROUX) – M. CAVATZ –

Absents :

Procurations :

<u>001-2014 : Installation du nouveau Conseil Municipal</u>
--

1. Installation du Conseil Municipal
2. Désignation du secrétaire de séance

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Luc ECHIVARD, maire sortant. Après appel nominal des Conseillers Municipaux présents et lecture des résultats constatés au procès-verbal des opérations électorales du dimanche 23 mars 2014, M. Jean-Luc ECHIVARD, déclare installer dans leurs nouvelles fonctions de Conseillers Municipaux, les personnes élues le dimanche 23 mars 2014 : ECHIVARD Jean-Luc – QUODBACH Jeannine – LEYDINGER Christophe – KOPP Chantal – KELLER Laurent – BARDA Caroline – LINDEN Jean-Jacques – SAUNIER Magali – POLLRATZKY Thierry – KARST Nathalie – BLUM Christophe – QUINTUS Dijana – SEILER Olivier – ZINGRAFF Nadine – CAVATZ Jean-Paul.

M. le Maire a donné la présidence de la séance à la doyenne d'âge : Mme Nadine ZINGRAFF. Afin de l'assister dans le cadre de cette procédure et conformément à la tradition, Mme Nadine ZINGRAFF, doyenne de l'assemblée fait alors appel au plus jeune membre de l'assemblée, Mme Caroline BARDA pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

3. Election du Maire

La présidente, avant de passer au scrutin a souhaité faire une petite allocution :

"En tant que doyenne, j'ai l'honneur et le privilège de présider cette 1^{ère} séance afin de procéder à l'élection de notre Maire.

J'ai tout d'abord une pensée pour les nombreux habitants de REMERING LES PUTTELANGE qui ont fait valoir leur droit civique, fondamental dans une démocratie, en se déplaçant dimanche pour exprimer leur approbation ou leur mécontentement malgré la présence d'une liste unique. La majorité ainsi obtenue est gage de notre légitimité et nous engage pour les 6 années à venir.

Je rends ensuite hommage à l'équipe précédente qui a fourni un travail considérable et de belles réalisations.

Séance du VENDREDI 28 MARS 2014

Je salue particulièrement ceux qui ont choisi de renouveler leur engagement et j'accueille les nouveaux venus hommes et femmes en soulignant qu'une ère nouvelle se dessine : celle de la parité.

Les femmes ont obtenu le droit de vote en 1944, 70 ans plus tard, elles siègent à parts égales dans ce conseil municipal.

Je tiens pour finir, à remercier Jean-Luc ECHIVARD, mon Maire, mais avant tout mon ami, pour son engagement au sein de notre commune et pour ses qualités humaines.

Je souhaite que chacun de nous, ici présent, trouve sa place au sein de ce nouveau conseil et œuvre avec honnêteté, sincérité et efficacité pour le bien de notre commune, dans un esprit de rassemblement et de respect des autres."

Premier tour de scrutin

La Présidente, après avoir donné lecture des articles L2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-7 précité.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé à la Présidente, son bulletin de vote par écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

A obtenu M. Jean-Luc ECHIVARD : 15 voix.

M. Jean-Luc ECHIVARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est déclaré élu Maire de la commune de REMERING LES PUTTELANGE et est immédiatement installé.

4. Délibération fixant le nombre d'adjoints

Sous la présidence de M. Jean-Luc ECHIVARD, les conseillers municipaux sont appelés à déterminer librement le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit un maximum de quatre adjoints pour la commune de REMERING LES PUTTELANGE. Il a rappelé que la commune disposait à ce jour de 4 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé, à l'unanimité, à 4 le nombre d'adjoints au Maire.

5. Election des Adjoints

Le Maire a rappelé qu'en vertu des articles L 2122-4 et 2122-7-2 du Code Général des collectivités Territoriales, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Celles-ci doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que

Séance du VENDREDI 28 MARS 2014

d'adjoints à désigner. Le Maire a constaté le dépôt d'une seule liste conduite par Mme Jeannine QUODBACH.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
A obtenu la liste de Mme Jeannine QUODBACH : 15 voix.	

Ont été proclamés Adjoints et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Jeannine QUODBACH. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent ci-dessous :

- Mme Jeannine QUODBACH est première adjointe,
- M. Christophe LEYDINGER est deuxième adjoint,
- M. Laurent KELLER est troisième adjoint,
- Mme Chantal TOUSCH est quatrième adjointe.

002-2014 : Composition des commissions communales

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne pour la durée de son mandat, les membres suivants, le Maire étant président de droit :

<u>Commission des finances :</u> ECHIVARD Jean-Luc TOUSCH Chantal POLLRATZKY Thierry RONDIO Monique, Secrétaire	<u>Commission Urbanisme, travaux, voirie, sécurité :</u> KELLER Laurent KARST Nathalie BLUM Christophe BARDA Caroline CAVATZ Jean-Paul
<u>Commission d'appel d'offres</u> ECHIVARD Jean-Luc KELLER Laurent POLLRATZKY Thierry BLUM Christophe VIGOUROUX Nadine SEILER Olivier	<u>Commission scolaire et vie communale :</u> TOUSCH Chantal QUODBACH Jeannine BARDA Caroline QUINTUS Dijana

Séance du VENDREDI 28 MARS 2014

<u>Commission du Centre de Plein-Air :</u> LEYDINGER Christophe LINDEN Jean-Jacques QUODBACH Jeannine CAVATZ Jean-Paul BLUM Christophe TOUSCH Chantal	<u>Commission de la vie associative</u> QUODBACH Jeannine KELLER Laurent TOUSCH Chantal QUINTUS Dijana
<u>Commission environnement – espaces verts :</u> LINDEN Jean-Jacques QUODBACH Jeannine TOUSCH Chantal BLUM Christophe	<u>Commission de gestion des bâtiments communaux</u> QUODBACH Jeannine KELLER Laurent
<u>Commission Information – communication</u> TOUSCH Chantal SEILER Olivier SAUNIER Magali VIGOUROUX Nadine POLLRATZKY Thierry	<u>Commission Agriculture, forêt, chasse et pêche</u> LINDEN Jean-Jacques BARDA Caroline BLUM Christophe CAVATZ Jean-Paul KARST Nathalie

003-2014 : Désignation des délégués des syndicats intercommunaux

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne pour la durée de son mandat, les délégués suivants :

Délégués du syndicat intercommunal pour la mise en valeur des étangs

Titulaires : Christophe LEYDINGER
Jean-Jacques LINDEN

Suppléant : Jean-Luc ECHIVARD

Délégués du syndicat intercommunal des eaux

Séance du VENDREDI 28 MARS 2014

Titulaires : Jean-Luc ECHIVARD
Thierry POLLRATZKY

Suppléant : Nadine VIGOUROUX

Correspondant défense

Titulaires : Laurent KELLER

004-2014: Délégation de fonctions au Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

CONSIDERANT que la Maire peut être titulaire de prérogatives que le conseil municipal lui accorde par délégation pour la durée de son mandat ;
CONSIDERANT l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales énumérant une liste limitative que le conseil peut déléguer au Maire ;
CHARGE le Maire, pour la durée de son mandat :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

Séance du VENDREDI 28 MARS 2014

- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Les décisions prises dans le cadre de ces délégations sont signées personnellement par le maire, à charge pour lui d'en rendre compte au conseil municipal.

005-2014 : Indemnités du Maire et des Adjoints

Avant de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire et aux adjoints, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en application dL2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints, et si ces derniers sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal et sollicite donc le conseil pour la création d'un tel poste.

Le Conseil Municipal décide, à 14 voix pour et 1 abstention, d'instituer un poste de conseiller municipal délégué, étant entendu que la nomination sera entérinée par arrêté municipal et propose :

- M. Jean-Jacques LINDEN

Monsieur le Maire apporte les précisions suivantes :

- Mme Jeannine QUODBACH sera première adjointe, chargée de la vie associative et de la gestion des bâtiments communaux et du périscolaire
- M. Christophe LEYDINGER sera deuxième adjoint, chargé du Centre de Plein Air
- M. Laurent KELLER sera troisième adjoint chargé de l'urbanisme, des travaux et de la sécurité
- Mme Chantal TOUSCH sera quatrième adjointe chargée de l'information et de la communication, de la vie scolaire et vie communale
- M. Jean-Jacques LINDEN sera conseiller municipal délégué, chargé de l'agriculture, forêt, chasse et pêche, de l'environnement et espaces verts.

Le Conseil Municipal :

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux ;

DECIDE, à 14 voix pour et 1 abstention :

Séance du VENDREDI 28 MARS 2014

Article 1^{er} : De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, suivant le tableau ci-dessous ;

Taux en pourcentage de l'indice brut 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales ;

Prénom – Nom	Fonction	Taux
Jean-Luc ECHIVARD	Maire	40,25%
Jeannine QUODBACH	1 ^{ère} Adjointe	13,75%
Christophe LEYDINGER	2 ^e adjoint	13,75%
Laurent KELLER	3 ^e adjoint	13,75%
Chantal TOUSCH	4 ^e adjointe	13,75%
Jean-Jacques LINDEN	Conseiller municipal	13,75%

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 65 du budget communal.

Séance du 28 mars 2014

Délibérations

001-2014	Installation du Nouveau Conseil Municipal
002-2014	Composition des commissions communales
003-2014	Désignation des délégués des syndicats intercommunaux
004-2014	Délégation de fonctions au Maire
005-2014	Indemnités du Maire et des Adjoints

Membres présents

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**
Délibérations du Conseil Municipal

Séance du VENDREDI 28 MARS 2014

Jean-Luc ECHIVARD	
Jeannine QUODBACH	
Christophe LEYDINGER	
Laurent KELLER	
Chantal TOUSCH	
Nadine VIGOUROUX	
Thierry POLLRATZKY	
Christophe BLUM	
Magali SAUNIER	
Jean-Paul CAVATZ	
Dijana QUINTUS	
Jean-Jacques LINDEN	
Nathalie KARST	
Olivier SEILER	
Caroline BARDA	